

## Compte rendu de la réunion du 10 juillet 2013

L'an deux mille treize et le dix juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix huit heures. Date de la convocation le quatre juillet deux mille treize.

**Étaient présents :** M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM, Alain DUPOUY, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mme Gisèle SOU, M. Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

**Étaient absents ayant donné procuration :** Valérie PIRRONE à Raymond RODRIGUEZ, René ARRIGHI à Jean-Marie ARRIVÉ

**Était absente :** Sandrine NUEL

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie ARRIVÉ

### Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 15 mai 2013

#### ORDRE DU JOUR

- 1 - Révision des loyers (Christiane SOU) D13-07-30
- 2 - Travaux de confortement de l'affaissement situé au droit de la voie communale n°1 route de l'Île du Nord au lieu-dit Serquin (Alain DUPOUY) D13-07-31
- 3 - Subvention exceptionnelle ball-trap ACCA (Robert BALDÈS) D13-07-32
- 4 - Régularisation temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique : suppression création de poste (Jean-Marie ARRIVÉ) D13-07-33
- 5 - Notification de la modificatif du PLU (Raymond RODRIGUEZ) D13-07-34
- 6 - Décisions modificatives budgétaires ouvertures de crédits (Robert BALDÈS) D13-07-35
- 7 - Travaux de voirie (Christian SCHMAUCH) *information*
- 8 - Fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi avec immersion (Robert BALDÈS) *information*
- 9 - Élagage des arbres au virage de la RD 669 du Mugron (Alain DUPOUY) *information*
- 10- Questions diverses

**Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :**

**10- Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (Jean-Marie ARRIVÉ) D13-07-36**

**11- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes (Robert BALDÈS) D13-07-37**

**Le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur le Maire**

#### **1 - Révision des loyers (Christiane SOU) D13-07-30**

Christiane SOU propose l'application du nouvel indice de référence des loyers qui est une augmentation de 1,54% à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 1,54% du montant hors charges des logements sociaux, à compter du 1<sup>er</sup> août 2013, soit :

##### **Immeuble DUONG**

Logement 1 passe de 272,53 € à 276,73 € (Mme CHAGNA)

Logement 2 passe de 335,92 € à 341,09 € (Mme PEREZ)

Logement 3 passe de 357,96 € à 363,47 € (M. DUPOUY)

Logement 4 passe de 387,74 € à 393,71 € (Mme GUILLOT)

Logement 5 passe de 272,52 € à 276,72 € (Mme COUGARD)

Logement 6 passe de 273,40 € à 277,31 € (M. VEYRIER)

##### **Immeuble DUPONT**

Logement 1 passe de 451,22 € à 458,17 € (M. MARCHAND / Mme DESCOURTIEUX)

Logement 2 passe de 530,03 € à 538,19 € (M. LALANNE / Mme DELBOS)

##### **MAISON DU PEINTRE**

Atelier de M. BRISSARD passe de 103,28 € à 104,87 € (-54,25 € avance sur travaux) 50,62 €

**LOGEMENT DE LA POSTE** passe de 571,32 € à 580,12 € (Mme BERTAUD Muriel)

Vote : 13 pour

## **2 - Travaux de confortement de l'affaissement situé au droit de la voie communale n°1 route de l'Île du Nord au lieu-dit Serquin (Alain DUPOUY) D13-07-31**

Alain DUPOUY présente l'appel d'offre publié le 24 juin 2013 concernant les travaux de confortement de l'affaissement situé au droit de la voie communale n°1 route de l'Île du Nord au lieu-dit Serquin.

La date limite de réception des offres est le 16 juillet prochain. Il propose aux conseillers de délibérer sur la passation du futur marché de travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

- la signature du marché à intervenir pour les travaux de confortement de l'affaissement situé au droit de la voie communale n°1 route de l'Île du Nord au lieu-dit Serquin.

Vote : 13 pour

## **3 – Subvention exceptionnelle ball-trap ACCA (Robert BALDÈS) D13-07-32**

Robert BALDÈS fait lecture d'un courrier du président de l'association de chasse de Gauriac faisant une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du week-end ball-trap.

En outre il remercie dans ce même courrier, la municipalité et les agents communaux pour leur aide lors de la préparation de cette manifestation.

Jean-Louis GUIRAUD, membre du bureau de l'ACCA quitte la séance pour le vote de la subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'ACCA de Gauriac.

Les crédits seront pris au budget primitif 2013 article 6574.

Vote : 12 pour

*Jean-Louis GUIRAUD réintègre la salle du conseil.*

## **4 – Régularisation temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique : suppression création de poste (Jean-Marie ARRIVÉ) D13-07-33**

Jean-Marie ARRIVÉ rappelle aux conseillers que le temps de travail de l'agent chargé de la garderie périscolaire est de 2h00 par jour en période scolaire. Étant donné la précarité de cet emploi il a été proposé à l'agent actuellement en poste à l'école primaire employé à temps non complet d'assurer cette surveillance.

Le comité technique paritaire en date du 29 mai 2013 a prononcé un avis favorable et propose la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10,50/35<sup>ème</sup>) et la **création** d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17/35<sup>ème</sup>).

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié article 8 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 29 mai 2013 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### **Décide :**

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10,50/35<sup>ème</sup>)

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17/35<sup>ème</sup>), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- ledit poste est créé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Vote : 13 pour

Josiane BROSSARD et Jean-Christophe MARMEY s'interrogent sur la quotité du temps de travail de ce poste. et souhaiteraient une augmentation de ce temps si la charge de travail l'exigeait. D'autre part Josiane BROSSARD félicite le personnel technique en charge de l'entretien des bâtiments (école, mairie..) pour la bonne utilisation des produits d'entretien.

## **5 – Notification de la modificatif du PLU (Raymond RODRIGUEZ) D13-07-34**

Raymond RODRIGUEZ rappelle la décision prise lors de la réunion du 19 décembre 2012 de lancer la modification du PLU afin de développer l'habitat en bordure de la route de la Cabane de Vigne.  
Il propose d'arrêter les modifications proposées.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2011 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme

Vu les observations de Monsieur le Sous-préfet en date du 6 octobre 2011 ;

Raymond RODRIGUEZ présente les motifs qui justifient une modification du Plan Local d'Urbanisme.

- 1- Permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général (résidence séniors),
- 2- Permettre la construction d'un logement liée à une exploitation agricole existante,
- 3- Tenir compte des remarques faites par Monsieur le Sous-préfet suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit d'étendre le périmètre de la zone 1AU (désormais 1AUa) à des terrains situés en zone 2AU :

- 1- Une partie de la parcelle cadastrée section AH n°260 pour une superficie de 13 000 m<sup>2</sup> (zone 1AUb)
- 2- La parcelle cadastrée section AH n°149 et une partie de la parcelle cadastrée section AH n°261 pour une superficie de 5 562 m<sup>2</sup> (zone 1AUc)

Après avoir entendu l'exposé de Raymond RODRIGUEZ et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'arrêter les modifications proposées.

Vote : 13 pour

**Raymond RODRIGUEZ** propose de choisir les dates pour l'enquête publique qui doit être programmée, sachant qu'il faut saisir le Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

**Jean-Marie ARRIVÉ** pense qu'il est judicieux d'attendre le mois de septembre pour débiter cette opération.

Après débat le conseil municipal décide de fixer l'enquête publique de modification du PLU du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 septembre 2013.

## **6 – Décisions modificatives budgétaires ouvertures de crédits (Robert BALDÈS) D13-07-35**

Suite à une erreur d'imputation en 2012 et à la demande de la trésorerie de Bourg Robert BALDÈS informe les conseillers qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit en recette au compte 773 (mandats annulés sur exercices antérieurs) pour 1 282,96 € et en dépense au 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) pour le même montant. Il rappelle que ces écritures correspondaient à une annulation de dette suite à un surendettement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire.

Vote : 13 pour

## **7 - Travaux de voirie (Christian SCHMAUCH) *information***

Christian SCHMAUCH rappelle qu'il avait été décidé lors du précédent conseil municipal de lancer une consultation pour les travaux de voirie 2013. Trois entreprises ont été contactées deux ont répondu :

- La SCREG pour un montant total de 13 906,00 € HT (16 631,58 € TTC)
- Entreprise BOUCHER TP pour un montant total de 11 896,00 € HT (14 227,62 € TTC).

L'entreprise BOUCHER TP est retenue.

## **8 – Fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi avec immersion (Robert BALDÈS) *information***

Robert BALDÈS informe les conseillers de la rupture anticipée du contrat d'accompagnement dans l'emploi avec immersion.

## **9 – Élagage des arbres au virage de la RD 669 du Mugron (Alain DUPOUY) *information***

Après une mise en concurrence c'est l'entreprise OTH de SAMONAC qui est retenue pour des travaux d'élagage sur plusieurs arbres menaçants le long de la RD 669 proche du site du Mugron, pour une offre de 1 300 €HT (1 554,80 € TTC).

## ***Sujets supplémentaires à l'ordre du jour***

### **10 -Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (Jean-Marie ARRIVÉ) D13-07-36**

Jean-Marie ARRIVÉ présente aux conseillers l'avis de la commission administrative paritaire du 29 mai 2013 prononçant un avis favorable pour l'avancement de grade de l'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles. La nomination sera effective au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié/article 8 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 mai 2013 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

#### **Décide :**

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 4.85/35<sup>ème</sup> heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Vote : 13 pour

### **11 - Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes (Robert BALDÈS) D13-07-37**

Suite au changement de receveur municipal à la Trésorerie de Bourg sur Gironde il convient de délibéré sur les indemnités allouées par la commune pour la confection des documents budgétaires, au nouveau receveur en poste.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

-de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Raphaël SARRAZIN, Receveur Municipal ;

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Vote : 13 pour

### **12- Questions diverses**

Le journal de Gauriac est prêt pour être distribué informe Raymond RODRIGUEZ.

Plusieurs problèmes de collecte des ordures ménagères et poches jaunes sur 3 secteurs de la commune sont signalés par les habitants. Jean-Marie ARRIVÉ est en relation avec un représentant du SMICVAL pour éclaircir cette situation. Il travaille sur une information avec calendrier qui sera distribuée prochainement aux Gauriacais concernés par les changements de tournées du SMICVAL.

Il signale en outre que plusieurs cartons de bouteilles vides (230) ont été déposés devant les conteneurs à verre à côté du gymnase. Il demande qu'un article soit inséré dans le prochain journal de la commune.

Josiane BROSSARD qui a utilisé la salle du préfabriqué le week-end dernier a trouvé les conteneurs d'ordures ménagères déjà surchargés. Jean-Marie ARRIVÉ rappelle que les déchets collectés le lundi et le vendredi par les agents communaux sur la route de la Corniche afin de laisser ces endroits touristiques propres sont stockés en attente du ramassage dans ces conteneurs. Il faut peut être envisager de demander un autre bac au SMICVAL voir deux car le problème se pose pour la salle polyvalente de La Gabare, (environ 350 € à l'achat et 510 € par an de redevance ordures ménagères par bac).

Jean-Louis GUIRAUD demande si le barbecue construit récemment à côté du préfabriqué est utilisable par tous. Oui répond Robert BALDÈS il est public.

Robert BALDÈS demande à Jean-Christophe MARMEY de faire une étude de faisabilité sur l'acquisition d'une tondeuse autoportée. Ce qui permettrait un gain de temps et une amélioration des conditions de travail des agents.

Séance levée à 19h45.